

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 30 (1959)
Heft: 6
Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Légère reprise des exportations horlogères. — Au mois d'avril dernier, la Suisse a exporté 2 903 000 montres et mouvements d'une valeur totale de 82,2 millions de francs. Il y a une nette progression par rapport au mois de mars 1959, durant lequel nous avons exporté 2 774 700 montres, pour une valeur de 79,3 millions de francs. La reprise est encore plus accentuée, tout au moins en ce qui concerne le nombre des pièces, par rapport au mois d'avril 1958. En effet, il y a un an, notre pays avait exporté 2 611 300 montres et mouvements soit 291 700 de moins qu'en avril 1959. En revanche, la valeur de ces exportations avait été supérieure, il y a un an, s'élevant à 84,7 millions de francs, montant supérieur de 2,5 millions de francs à celui d'avril dernier.

La « révolution industrielle » dans l'horlogerie. — Au moment où les techniques industrielles sont bouleversées dans le monde entier par les nouvelles disciplines que sont l'électronique, l'automatique et l'atomistique, l'horlogerie suisse ne saurait se confiner dans ses fabrications traditionnelles ; elle doit à tout prix sortir de sa routine. Dans son rapport annuel, M. J. Baumgartner, directeur de l'Office économique neuchâtelois, souligne que si des efforts méritoires ont déjà été déployés dans ce sens, il n'en demeure pas moins qu'ils sont encore trop rares et isolés. Le problème n'est pas seulement d'ordre financier ; il est aussi d'ordre scientifique. Il est en effet indispensable que notre industrie possède des laboratoires de recherche bien équipés et animés par un effectif suffisant d'ingénieurs, de physiciens, de chimistes, etc. Or, le Centre électronique du Laboratoire suisse de recherches horlogères à Neuchâtel, qui est dirigé par le professeur Jean Rossel, ne constitue encore qu'un embryon ; il manque à la fois de personnel et de moyens. Pourtant, il s'agit de l'unique organe scientifique de toute l'industrie horlogère suisse.

Ce n'est pas en se mettant à la remorque de l'étranger et en jouant le rôle de sous-traitant que notre industrie pourra maintenir ses positions sur les marchés internationaux. Il faut qu'on le comprenne.

Le résultat financier des Forces Motrices Bernoises pour l'année 1958. — Le résultat financier de l'exercice est le suivant : Les recettes du service de vente d'énergie ont passé de 80 795 990 fr. 85 à 84 518 503 francs 55, les dépenses de 65 204 660 fr. 85 à 68 178 797 fr. 35. Des économies ont pu être réalisées dans l'entretien des lignes, des stations et des installations de distribution ; par contre, les dépenses dues à l'achat d'énergie auprès d'entreprises partenaires ont augmenté dans la mesure de l'accroissement des participations. L'excédent brut des recettes du service de vente d'énergie se monte à 16 339 706 fr. 20 (exercice précédent 15 591 330 fr.).

Le service des installations a de nouveau été très occupé durant toute l'année. Les recettes se sont élevées à 15 769 058 fr. 65 et les dépenses à 15 279 229 fr. 30. L'excédent brut des recettes se monte par conséquent à 489 829 fr. 35 (exercice précédent 545 066 fr. 25). La diminution des recettes est due au nombre moins élevé des commandes

Nouveau «leader»
de la qualité Longines



Réf. 104 acier inoxydable,
étanche, Fr. 235.-
Réf. 403
or 18 K Fr. 525.-
Réf. 503 or 18 K
DeLuxe Fr. 660.-

LONGINES *Flagship*



LONGINES MONTRE SUISSE DE PRÉCISION

887

Adhérez, vous et vos familles, à la caisse-maladie fondée
par l'ADIJ

LA JURASSIENNE

Soins médicaux et pharmaceutiques, prestations
étendues ;

Indemnités journalières de chômage et
d'hospitalisation ;

Indemnités différées pour employés à salaire fixe ;

Assurance-tuberculose, poliomyélite, maternité ;

Assurance collective pour entreprises et
associations.

Renseignements par l'administration de

LA JURASSIENNE CORTÉBERT, téléphone (032) 9 70 73.

917

Grande Loterie des Vacances **SEVA**

123/4



etc. etc.

TIRAGE 4 JUILLET

934

internes, compensée en partie, il est vrai, par des commandes plus nombreuses de tiers.

L'excédent brut des recettes des deux services atteint au total 16 829 535 fr. 55 contre 16 136 396 fr. 25 l'exercice précédent.

En plus du solde actif et de l'excédent des comptes d'exploitation mentionné ci-dessus, le compte de profits et pertes comprend le produit des participations et des titres dont la valeur s'élève à 657 241 fr. 65, de sorte que le total des recettes est de 17 729 640 fr. 50 (exercice précédent 17 069 971 fr. 20). La charge résultant des impôts, redevances et charges concessionnaires se monte au total à 4 165 414 fr. 80 pour 1958 (exercice précédent 4 195 285 fr. 65). Avec l'excédent des intérêts passifs de 319 960 fr. 65, les dépenses totales du compte de profits et pertes s'élèvent à 4 485 375 fr. 45.

Sur l'excédent des recettes de 13 244 265 fr. 05 (exercice précédent 12 874 685 fr. 55) du compte de profits et pertes, montant obtenu après déduction des impôts et autres redevances, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser 8 156 481 fr. 55 pour des amortissements et 1 350 000 francs comme attribution au fonds d'amortissement et au fonds de renouvellement. Le bénéfice net restant est de 3 737 783 fr. 50.

Relations commerciales entre la Suisse et l'Amérique latine. — Selon un rapport publié par la Chambre de commerce de l'Amérique latine en Suisse, nos exportations à destination de ces pays n'ont cessé de suivre une courbe ascendante. Elles se sont élevées en 1958 au montant considérable de 572,2 millions de francs, soit 5 % de plus qu'en 1957. En revanche, les importations en Suisse de produits de l'Amérique latine ont diminué de 11 %. Les exportations à destination du Venezuela se sont accrues de plus de 25 % et ont passé de 80,4 millions en 1957 à 106,3 millions en 1958. De ce fait le Venezuela est devenu notre client le plus important en Amérique latine, se plaçant notamment avant l'Argentine et le Brésil.

Le commerce extérieur de la Suisse en 1958. — Le Bulletin N° 2/1959 de la Société de Banque Suisse donne à ce sujet les renseignements suivants :

En 1958, le commerce extérieur de notre pays a été caractérisé par un fort recul des importations. Nos achats à l'étranger se sont élevés à 7335,2 millions ; par rapport à l'année précédente, ils ont fléchi de 1111,9 millions (— 13,2 %), reflétant bien le changement de politique de stockage que le commerce et l'industrie ont opéré du fait des perspectives incertaines de l'économie et de la baisse des prix mondiaux. Ce fléchissement s'explique aussi par le fait que, durant les premiers mois de 1957, nos importations s'étaient fortement accrues en raison de la crise de Suez. L'indice des quantités pondérées par les valeurs a cependant évolué de façon irrégulière ; on note un recul sensible pour les matières premières importées (— 15,2 %) ; le fléchissement est plus faible pour les produits fabriqués (— 7,1 %) alors qu'il est négligeable pour les denrées alimentaires (— 1,5 %). L'indice des prix à l'importation a également évolué sans tendance bien définie ; pour les matières premières, il avait baissé à la fin de 1958 de 8,8 % par rapport à l'année précédente ; pour les deux autres classes de marchandises, il n'avait guère varié.

En dépit de nombreuses difficultés d'écoulement, nos exporta-

tions ont atteint en 1958 6648,8 millions, c'est-à-dire pratiquement le niveau record de l'année précédente (le fléchissement étant en fait de 1 % seulement). En quantité, on enregistre une augmentation de 5,3 %, due surtout à des changements dans la composition de nos ventes à l'étranger.

Plusieurs industries d'exportation n'ont cependant pas participé à cette évolution satisfaisante. C'est ainsi que les industries des textiles et des tresses de paille pour chapeaux ont vu leurs livraisons à l'étranger s'amenuiser fortement. En effet, les pays en voie de développement produisent toujours davantage ; si cela continue, une crise de surproduction à l'échelle mondiale est probable dans la branche des textiles.

Les exportations de l'industrie horlogère ont baissé de 14,2 %. La part de cette industrie aux exportations de la Suisse s'est sensiblement réduite, ce qui ne s'était pratiquement pas produit depuis deux ans. Les livraisons à destination des États-Unis ont diminué de 86 millions de francs, montrant ainsi une fois de plus à quel point une industrie d'exportation qui dépend en grande partie d'un marché est sensible à la conjoncture. Les ventes de produits horlogers à destination de l'Asie ont aussi baissé fortement, soit de 82 millions de francs. D'une façon générale, les débouchés se sont rétrécis un peu partout en raison de la régression de l'économie mondiale. Mais il ne s'agit pas seulement d'une saturation du marché ; l'industrie horlogère suisse rencontre une concurrence toujours plus âpre.

L'industrie des machines et des métaux est la seule branche qui est parvenue à accroître fortement ses ventes à l'étranger. Sa part aux exportations suisses a sensiblement augmenté. L'industrie chimique a enregistré un léger fléchissement de ses ventes ; les exportations de colorants ont en effet baissé alors que celles de produits pharmaceutiques ont en revanche continué de progresser. A la faveur de bonnes récoltes, les livraisons de denrées alimentaires se sont accrues.

Le commerce extérieur par régions et par pays montre que nos échanges avec l'Europe occidentale se sont encore renforcés. En 1958, 70 % de nos importations provenaient des pays membres de l'O.E.C.E. (année précédente : 68,5 % alors que 55,8 % (54,5 %) de nos exportations se sont dirigées vers ces mêmes pays. Les achats de la Suisse aux six pays de la Communauté économique européenne représentaient 58,8 % de nos importations totales, les ventes 39,2 % de nos exportations, le déficit de la balance commerciale vis-à-vis de ces pays s'élevant à 1,7 milliard de francs. En ce qui concerne le trafic commercial avec l'Allemagne occidentale, notre principal fournisseur et notre plus gros client, nos importations ont diminué alors que nos exportations ont augmenté. La France, à destination de laquelle nos livraisons se sont réduites, nous a envoyé également beaucoup moins de marchandises qu'un an auparavant. Notons en outre le fléchissement de notre commerce extérieur avec l'Italie, la Belgique, l'Autriche, la Suède et les Pays-Bas.

Le commerce extérieur avec les régions d'outre-mer a été en revanche caractérisé par une baisse tant des importations que des exportations. Nos achats aux États-Unis notamment ont fortement reculé ; ils ont passé de 1197 millions de francs en 1957 à 837 millions de francs en 1958 (— 30 %). Nos ventes à destination du même pays ont également fléchi, soit de 765 millions de francs à 658 millions de francs

(— 14 ‰). Relevons en outre que nos importations en provenance du Japon ont notablement baissé. En revanche, le Canada est un de nos rares partenaires commerciaux d'outre-mer dont la position s'est renforcée.

La forte diminution de 1733,2 millions de francs en 1957 à 686,4 millions de francs en 1958 du déficit de la balance commerciale a provoqué un renversement de la balance des revenus qui se serait soldée en 1958 par un excédent actif de 800 à 900 millions de francs contre un déficit de 195 millions de francs en 1957.

Abaissement des taux d'escompte pour la constitution de réserves obligatoires. — Le délégué à la défense nationale économique communique :

L'évolution du marché de l'argent et des capitaux a amené le Département fédéral de l'économie publique à examiner avec la Banque Nationale Suisse et l'Association suisse des banquiers la possibilité d'abaisser les taux d'escompte pour les effets afférents à la constitution de réserves obligatoires. Ces taux sont actuellement de 2 ‰ pour les stocks obligatoires de denrées alimentaires et matières fourragères et de 2 1/2 ‰ pour les autres réserves obligatoires. Au cours de ces pourparlers, les banques ont une fois de plus manifesté leur compréhension quant à la nécessité de stocks obligatoires suffisants. Elles sont disposées à ramener les taux précités à 1 3/4 ‰ pour les denrées alimentaires et matières fourragères et à 2 ‰ pour les autres marchandises. La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1^{er} juin 1959. La Banque Nationale Suisse appliquera les mêmes taux aux effets qu'elle acceptera à l'escompte à partir de la date précitée. Cette mesure n'affecte en rien le taux d'escompte officiel de 2 ‰.

Les prix du bétail de boucherie

Gros bétail. — Le cours du marché est caractérisé, d'une part par une légère augmentation de l'offre, de l'autre, par une faible demande de bétail d'étable en particulier. Cette évolution a eu pour origine des importations manifestement trop élevées et l'on constate déjà une augmentation de l'offre. Vu la saison, cette situation est anormale et il s'agit d'empêcher la pression sur les prix qui se manifeste par la force des choses. Cela ne sera possible qu'en réduisant les importations qui sont fixées toutes les trois semaines sur la base de l'offre évidente du pays. Les producteurs ont donc la possibilité de modérer les importations en annonçant régulièrement les animaux excédentaires et improductifs aux coopératives cantonales pour l'écoulement du bétail de boucherie. Une attitude conforme au marché, c'est-à-dire un abattage opportun des animaux est aujourd'hui absolument nécessaire en attendant l'offre excédentaire probable.

Porcs. — L'on constate une offre accrue alors que la demande reste la même. Les prix oscillent toujours entre 3 fr. 25 et 3 fr. 30 par kilo vif, départ de l'étable. Les animaux d'un poids normal, prêts pour la boucherie, doivent être éliminés afin d'obtenir une stabilisation des prix.

Veaux. — Les prix continuent de s'affermir. En raison de la montée à l'alpage, l'on constate actuellement plutôt un léger accroissement de l'offre.